

*Affaires courantes*

que les prix ont tout à coup chuté dans ma circonscription. Je m'en réjouis, car cela montre bien l'iniquité des prix dans cette région, et la pétition en question exhorte le gouvernement à mettre un terme à cette injustice en présentant un projet de loi qui empêchera les profiteurs de poursuivre leurs activités pernicieuses.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 159 et 188.

[Texte]

Question No 159—**M. Harvard:**

Quel a été le coût total de la participation militaire à la guerre du Golfe?

**L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale):** \$690 millions, répartis sur deux années financières (1990/91 et 1991/92).

Question No 188—**M. Turner (Halton—Peel):**

Pour la période du 5 novembre au 4 décembre 1991, en ce qui concerne les questions inscrites au Feuilleton, combien en a-t-il coûté au gouvernement pour a) fournir les réponses, b) chacune des réponses fournies, c) fournir la réponse à la présente question?

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):**

(a) & (b) Questions répondues entre le 5 novembre 1991 et le 4 décembre 1991

N <sup>o</sup> de la question	Coût approximatif	N <sup>o</sup> de la question	Coût approximatif
29	45 \$	130	42 \$
55	110	131	108
74	85	132	45
80	2 100	139	330
104	87	140	30
109	436	141	310
112	180	153	25
117	210	157	38
128	30	161	38
129	59	—	—

COÛT TOTAL: 4 408 \$

[Traduction]

**M. le Président:** On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

\* \* \*

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler l'avis de motion n<sup>o</sup> P-7 portant production de documents, l'avis inscrit au nom du député de Saint-Boniface.

P-7—M. Duhamel—16 septembre 1991

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copies de tous les documents relatifs à l'enquête de la GRC sur les activités de l'entreprise de franchisage TIEM Canada.

**M. Cooper:** Les renseignements qui sont demandés ont été recueillis par la GRC dans le cadre d'une enquête tout à fait légale reliée à la détection, à la prévention ou à la répression de la criminalité. La publication de ces renseignements aurait pour effet de divulguer les techniques d'enquête, de révéler l'identité d'une source confidentielle et de dévoiler des renseignements qui ont été obtenus dans le cadre d'une enquête.

Ainsi, conformément au sous-alinéa 16(1)(a)i) de la Loi sur l'accès à l'information, la GRC n'est pas en mesure de rendre publics les dossiers de TIEM Canada qu'elle a en sa possession. Je demande donc au député de retirer sa motion.

Des voix: Renvoi pour débat ultérieur.

**M. le Président:** Renvoyée pour débat ultérieur.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je demande que les autres avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

**M. Riis:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président, en m'adressant à mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement à la Chambre.

Selon le paragraphe 39(5) du Règlement:

Un député peut demander au gouvernement de répondre à une question en particulier dans les quarante-cinq jours, en l'indiquant au moment où il dépose l'avis de sa question.